



Déclaration liminaire à la CAP n°2 du 14/11/2011

Monsieur le Président,

Au delà du point de l'ordre du jour, il nous semble nécessaire d'évoquer la situation générale dans nos services en cette fin 2011, directement en lien avec la crise, placée depuis des années sous le signe des politiques d'austérité appliquées par les différents gouvernements. Il est clair qu'ils entendent une nouvelle fois, faire payer cette crise aux salariés.

Pour cet objectif, les gouvernements mobilisent l'argent public au service des intérêts égoïstes d'une caste de privilégiés contre l'intérêt général. Les salaires, l'emploi stable, les politiques de solidarité sociale, les services publics et les agents qui les font vivre au quotidien sont considérés comme source de dépenses excessives qui doivent être réduites.

Cela impacte le sort de millions de salariés du privé comme du public, de retraités, de privés d'emplois qui risquent de connaître un nouvel épisode important de la dégradation de leurs conditions de vie et de travail.

Ce qui marque les politiques libérales, c'est bien l'immense gâchis social lié aux cadeaux fiscaux faits aux plus riches et aux entreprises, sans contrôle ni obligation de retour d'efficacité sociale et économique.

A la DGFIP, les logiques à l'œuvre dans le cadre de la fusion s'inscrivent dans cette démarche. L'intéressement, les primes de fonction et de résultats ont creusé un fossé de plus en plus infranchissable entre la haute hiérarchie et les agents de base.

Pour s'assurer de la mise en œuvre, sans état d'âme, d'une politique de suppressions massives d'emplois, le gouvernement n'a pas hésité à rétribuer largement les maîtres d'œuvre de ces réformes. Et ce, en contradiction même avec la volonté affichée d'économies, économies dont la nécessité est pourtant donnée comme justification à ces réformes. Cette incohérence a d'ailleurs été relevée par la Cour des Comptes.

Les suppressions d'emplois annoncées une nouvelle fois comme un axe fort des choix d'austérité de la politique gouvernementale génèrent des situations de plus en plus insupportables dans les services en termes de dégradation des conditions de vie au travail et de qualité d'accomplissement des missions.

C'est donc dans ce contexte que nous siégeons aujourd'hui pour examiner vos propositions concernant les agents susceptibles d'accéder à une promotion de cadre C en cadre B.

En tout premier lieu, la CGT Finances Publiques réaffirme que le recrutement par concours doit être privilégié et la liste d'aptitude transformée en un examen professionnel. Ainsi les candidats pourront être appréciés sur des critères véritablement objectifs.

Nous estimons que les concours doivent rester la voie principale d'accès : concours externe, concours interne normal et concours interne spécial.

Le gouvernement tente de faire croire que les concours, c'est obsolète et dépassé et que la promotion au choix va régler les problèmes de carrière, de qualification et de rémunération que rencontrent les agents. Nous pensons tout le contraire.

Le concours, que ce soit pour le recrutement ou la promotion, constitue une valeur de base de notre statut qui traduit la neutralité et l'impartialité du métier de fonctionnaire de la DGFIP. Le supprimer ou le marginaliser, c'est ouvrir en grand les portes de l'arbitraire, de l'injustice et de l'inefficacité.

Nous constatons aussi que, si des cadres C postulent pour la liste d'aptitude en B, c'est tout autant pour améliorer une fin de carrière C insatisfaisante que pour accéder réellement à des fonctions de catégorie supérieure. Une vraie réponse à toutes les revendications sur les carrières et les reconnaissances des qualifications redonnerait tout son sens aux promotions inter catégorielles. A cela s'ajoute de plus en plus la question d'un pouvoir d'achat en constante diminution, qui pèse très lourdement sur la catégorie C.

A l'occasion de cette CAP, nous notons, une fois de plus, que la fusion n'apporte d'amélioration pour aucune des 2 filières :

- Ainsi, le nombre d'agents qui passeront de C en B, diminue pour la filière gestion publique, tout en restant, par comparaison, anormalement bas pour la filière fiscale.
- Par ailleurs, en 2013, les conditions d'affectation des agents de la filière gestion publique seront considérablement dégradées par rapport à la situation actuelle où l'affectation a lieu dans le département.

Il s'agit là d'une fusion perdant/perdant.

Nous demandons un vote global sur les propositions de la direction.

Nous refusons d'opposer les agents entre eux. C'est le sens que nous entendons donner au vote négatif que nous émettrons au cours de cette CAP locale, sans pour autant remettre en cause les qualités des agents retenus. D'autres, également compétents devraient être promus.

Nous vous demandons d'annexer cette déclaration au procès verbal de la CAP

Les élu(e)s de la CGT Finances publiques en CAPL n°2.